

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2022 Conseil municipal du 28 mars 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cadre Général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2022 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre les investissements tout en contenant la dette,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Budget Principal

Le budget principal 2022 s'élève à 2 902 549.77 € répartis à raison de 1 614 995.18 € en section de fonctionnement et de 1 287 554.59 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 614 995.18 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 349 178.16 € et sont financées en partie par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 297 716.37 €, le reste étant financé par le report de 2021.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
011	Charges à caractère général	468 547,65	482 793,31	3,04%
012	charges de personnel	602 400,00	625 100,00	3,77%
014	Atténuations de produits	46 280,00	46 280,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	146 666,00	137 897,00	-5,98%
66	Charges financières	41 434,36	37 647,85	-9,14%
67	Charges exceptionnelles	9 000,00	9 000,00	0,00%
68	Dotations aux amortissement	460,00	460,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00%
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>3 463,00</i>	<i>6 926,00</i>	<i>100,00%</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>521 439,34</i>	<i>258 891,02</i>	<i>-50,35%</i>
	TOTAL	1 849 690,35	1 614 995,18	-12,69%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 482 793.31€.

Les charges de personnel (012) sont estimées à 625 100€ avec une augmentation de 3.77% en raison de l'évolution des carrières des agents et de l'embauche d'un agent auprès des services techniques à compter du mois de juin afin d'anticiper les départs à la retraite. La commune compte 14 agents titulaires dont 8 à temps non complet et 3 agents non titulaires représentant au total 14.18 équivalent temps plein.

Le chapitre 014 «Atténuations de produits » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans la cadre réforme fiscale.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 137897€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS et aux associations.

Les charges financières (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 37647.85€, en baisse de plus de 9%.

Les charges exceptionnelles (67) regroupent les secours et dots, la remise éventuelle de charges et l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » concerne 2 années d'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
013	Atténuation de charges	-	5 700,00	
70	Produits des services, du domaine	73 800,00	73 000,00	-1,08%
73	Impôts et taxes	789 009,00	839 912,00	6,45%
74	Dotations et participations	279 793,00	276 225,00	-1,28%
75	Autres produits de gestion courante	87 460,89	100 879,37	15,34%
76	Produits financiers	-	2 000,00	
77	Produits exceptionnels	107 816,00	-	-100,00%
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00%</i>
002	Résultat reporté	411 811,46	217 278,81	-47,24%
	TOTAL	1 849 690,35	1 614 995,18	-12,69%

L'atténuation de charges (013) correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel.

Les produits prévisionnels services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 73 000€ et comprennent principalement les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et le paiement des interventions pour le Département, EDF et la CCPE.

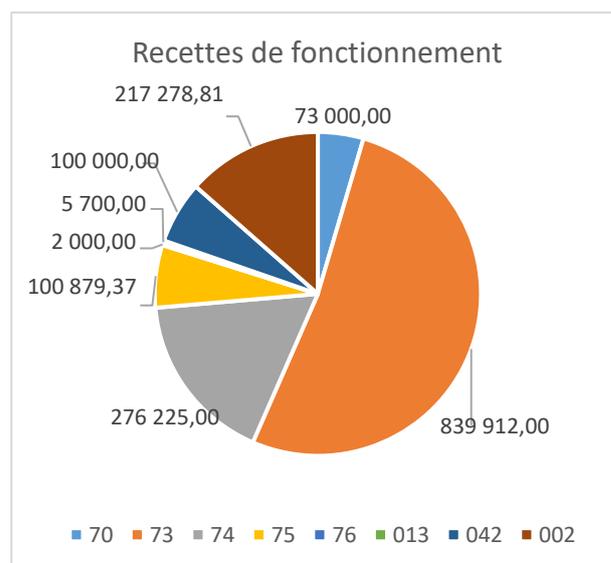
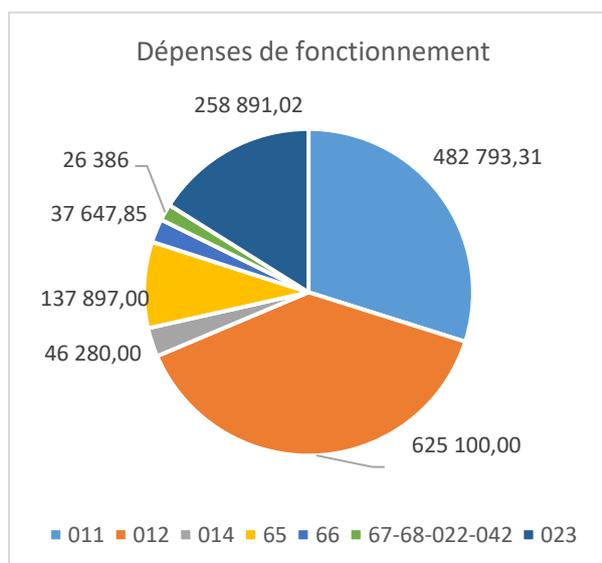
Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 839 912€, il est constitué des produits des impôts locaux et des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité. Son augmentation s'explique principalement par l'augmentation des bases fiscales.

Les dotations et participations (74) sont estimées à 276 225€ issue de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales (plus conséquentes suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et de participations de partenaires institutionnels (contrat aidé, CAF pour le périscolaire).

Les autres produits de gestion courante (75) d'un montant de 100 879.37€ concernent l'encaissement des loyers et des locations de salles, le versement de l'excédent du budget électricité et la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école.

Le chapitre 042 comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune.

Le résultat reporté de l'exercice 2021 s'élève à 217 278.81€, en nette diminution par rapport à 2021.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 258 891.02€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023). Il représente la moitié du montant versé en 2021, du fait du plus faible report de l'année 2021.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 287 554.59 €

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	302 215,39	467 815,82	54,80%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 753,00	2 376,00	-50,01%
13	Subventions d'investissement	11 891,90	-	
16	Emprunts et dettes	170 410,17	187 183,81	9,84%
20	Immobilisations incorporelles	124 802,00	66 640,00	-46,60%
21	Immobilisations corporelles	507 790,36	379 956,98	-25,17%
23	Immobilisations en cours	370 864,24	46 720,18	-87,40%
040-041	Opérations d'ordre	100 000,00	136 861,80	36,86%
	TOTAL	1 592 727,06	1 287 554,59	-19,16%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 187 183.81€, une enveloppe d'un peu moins de 500 000€ est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements. La diminution des investissements en 2022 s'explique par des investissements conséquents en 2021 qui pèsent sur le budget 2022 par un report d'un déficit de 467 815.82€.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel avec la réfection de voirie dans différents hameaux, l'entretien de bâtiments communaux ;

- Les opérations déjà engagées qui se poursuivent en 2021 avec la restauration de l'Eglise de St Martin, la réhabilitation de la salle de la Chasse, de la cabane pastorale de Fontfroide, la

sécurisation d'un premier village, la ventilation du bâtiment de la Miraille, les études pour la réalisation d'un cheminement doux entre Prelles et St Martin, et la fin de l'adressage ;

- le lancement de nouvelles opérations dont les études pour la réfection de la route forestière de Rocher Baron, l'aménagement du carrefour RN94/ZA Le Villaret et la réalisation d'une chaufferie bois pour le bâtiment de la Miraille.

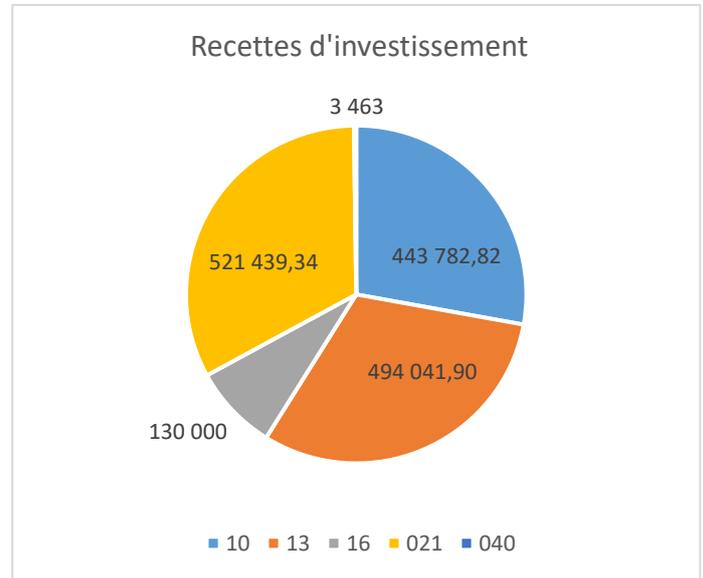
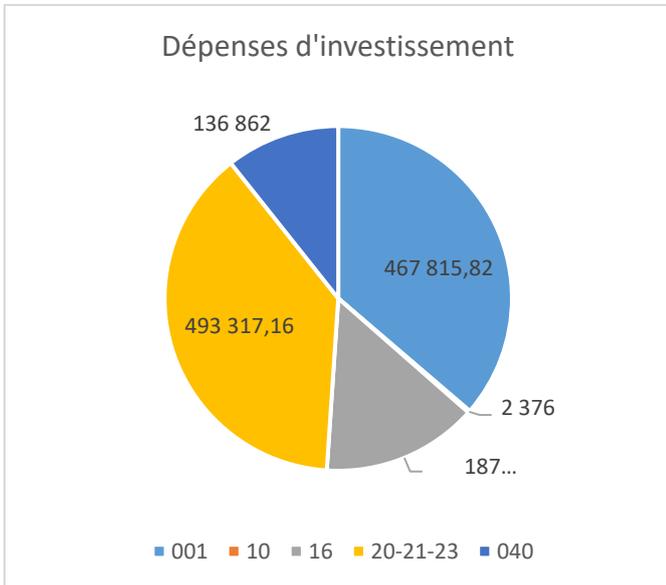
n°	Opération	Montant
0301	Adressage	1 000,00
0303	cimetière de Prelles	3 600,00
1102	Restauration Eglise de St Martin	46 720,18
1204	Zone Artisanale Le Villaret	8 915,44
1207	Achat terrains captages	12 000,00
1702	Réhabilitation maison de la Chasse	21 953,37
1801	Cheminement doux	33 480,00
1901	Voirie 2019	61 052,52
1903	Cabanes pastorales	2 472,00
198	Achat de terrains	15 000,00
199	Achat de matériel	40 686,07
201	Sécurisation traversées de village	52 795,46
202	Entretien Ecoles d'escalade	720,00
2101	Voirie 2021	56 028,30
2102	Bâtiment La Miraille - Radon	18 760,00
2201	Voirie 2022	32 257,20
2202	Régénération mélézin - St Martin	12 996,00
2203	Travaux rue de la Chapelle - Ste Marguerite	44 038,49
2204	Réfection route forestière Rocher Baron	960,00
2205	Aménagement carrefour RN94/ZA Le Villaret	15 600,00
2206	Réalisation chaufferies	4 200,00
	TOTAL	485 235,03

Aux chapitres 040 et 041, on trouve d'une part le transfert des travaux en régie et d'autre part le transfert des frais d'études suivies de travaux aux comptes 21 ou 23.

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	443 782,82	591 737,42	33,34%
13	Subventions d'investissement	494 041,90	385 638,35	-21,94%
16	Emprunts	130 000,00	-	-100,00%
024	Produit des cessions d'immobilisations		7 500,00	
021	Virement du fonctionnement	521 439,34	258 891,02	-50,35%
040-041	Opération d'ordre	3 463,00	43 787,80	1164,45%
	TOTAL	1 592 727,06	1 287 554,59	-19,16%

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2021), la cession d'un bien, le FCTVA, les subventions.

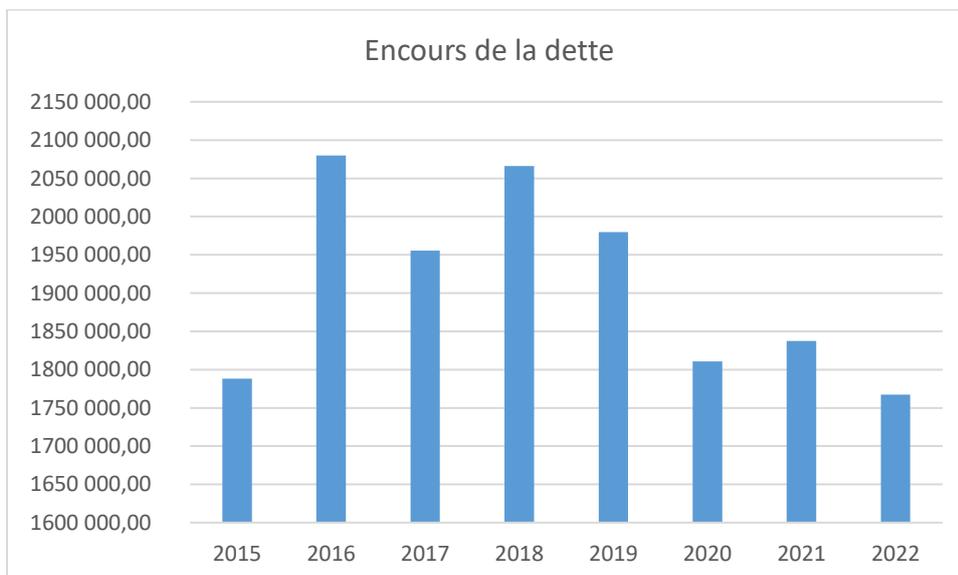


Le compte 040 correspond à 2 années d'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret. Au chapitre 041, on retrouve la recette liée au transfert des frais d'étude aux comptes 21 ou 23.

Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 788 232,00	2 079 708,06	1 955 713,97	2 066 024,67	1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01	1 767 161,84



L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 1 767 161.84€ soit 1 518.18€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 8.40 années grâce à une épargne brute de 210 458.18€ au 31 décembre 2021.

Budget Annexe Eau

Le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service d'eau potable. Le budget primitif de l'eau 2022 s'élève à 533 504.67€ répartis à raison de 256 116.26 € en section de fonctionnement et de 277 388.41 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 256 116.26 €, elle est en baisse par rapport à 2021, qui comptait des écritures d'ordre de régularisation (transfert de subventions).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
011	Charges à caractère général	74 602,65	74 586,99	-0,02%
012	Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00%
014	Atténuation de produits	17 000,00	21 100,00	24,12%
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	0,00%
66	Charges financières	4 205,88	3 949,50	-6,10%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	2 500,00	150,00%
68	Dotations aux provisions	2 400,00	2 400,00	
022	Dépenses imprévues	3 000,00	3 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 372,57	34 929,57	4,67%
023	Virement à la section d'investissement	156 896,34	81 150,20	-48,28%
	TOTAL	324 977,44	256 116,26	-21,19%

Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements.

Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçu au cours de l'année précédente.

Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit le montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 34 929.57€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
70	Produits des services, du domaine	116 000,00	116 000,00	0,00%
74	Dotations et participations	10 000,00		-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	140 646,00	45 700,00	-67,51%
002	Résultat reporté	58 331,44	94 416,26	61,86%
	TOTAL	324 977,44	256 116,26	-21,19%

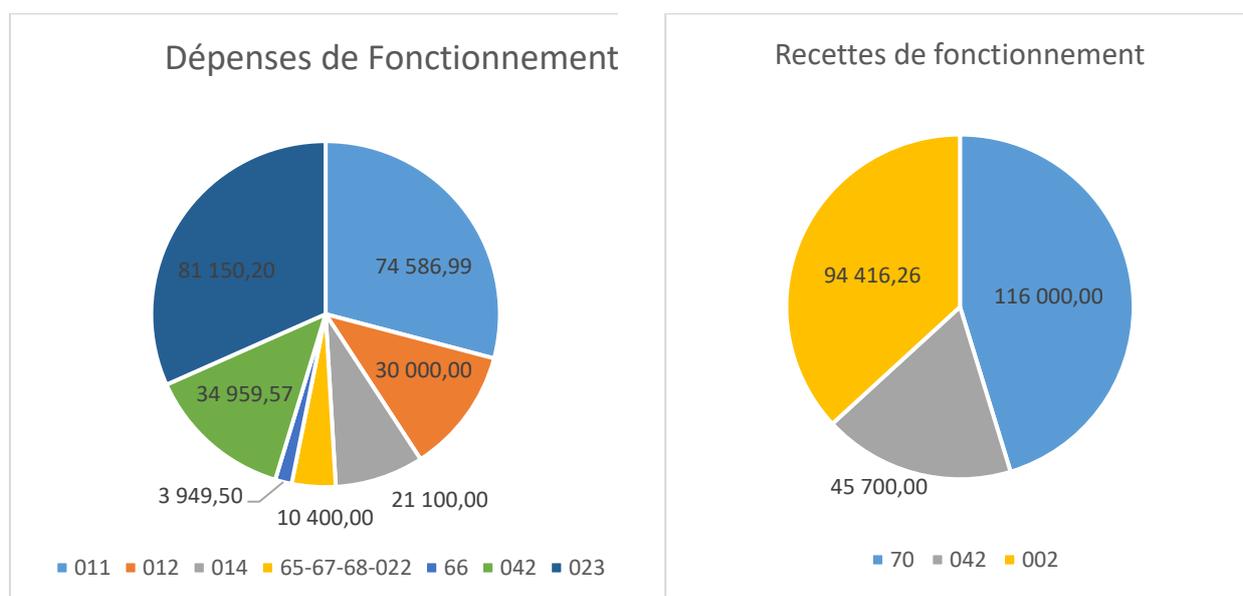
Les recettes regroupent :

Les produits des services (70) : la vente de l'eau et l'encaissement de la redevance pollution. La participation de la commune pour équilibrer le budget (74)

Les opérations d'ordre (042) concernent les travaux en régie (40 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (5 700 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Le résultat reporté (002) de l'exercice 2021 s'élève à 94 416.26€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 81 150.20 € au profit de la section d'investissement (chapitre 023).



La section d'investissement s'équilibre à 277 388.41 €, elle est moins élevée qu'en 2021, les travaux du Villaret sont terminés et les travaux de protection de captages s'achèvent.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	6 512,60	146 509,35	2149,63%
16	Emprunts et dettes	13 922,68	14 179,06	1,84%
20	Immobilisations incorporelles	-	2 000,00	
21	Immobilisations corporelles	16 255,13	49 000,00	201,44%
23	Immobilisations en cours	117 849,21	15 000,00	-87,27%
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	140 646,00	45 700,00	-67,51%
	TOTAL	300 185,62	277 388,41	-7,59%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 13 922.68 € une enveloppe de 66 000 € est consacrée aux travaux.

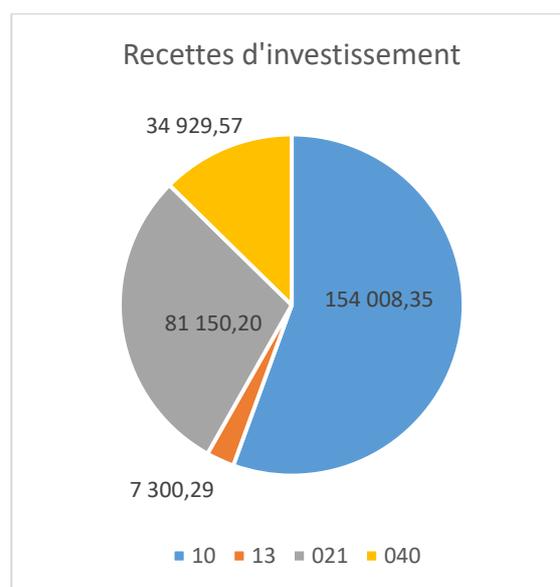
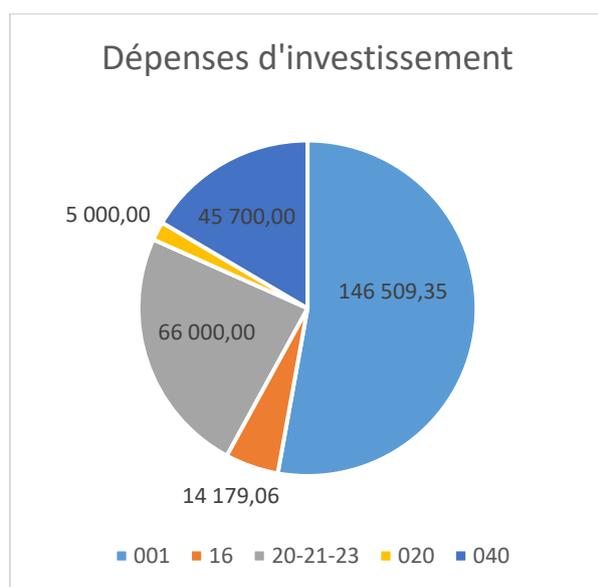
On trouve :

- la protection des captages avec la clôture de périmètres de protection de Sachas (17 000€),
- le remboursement des branchements d'eau potable de la ZA Le Villaret à la CCPE (16 255.13€),
- la réfection du réseau d'eau potable de la rue de la Chapelle à Ste Marguerite. (24 000€).

Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 116,17	154 008,35	326,42%
13	Subventions d'investissement	73 800,54	7 300,29	-90,11%
021	Virement du fonctionnement	156 896,34	81 150,20	-48,28%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 372,57	34 929,57	4,67%
	TOTAL	300 185,62	277 388,41	-7,59%

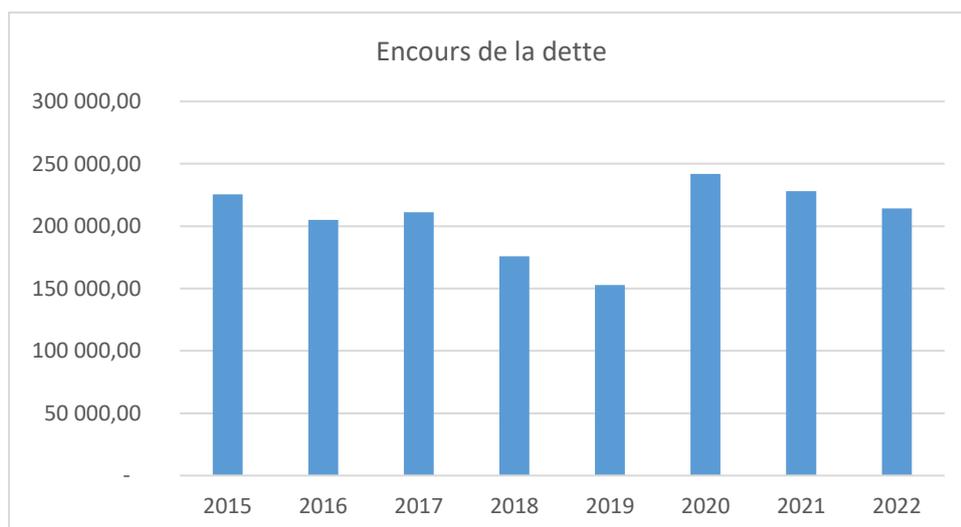
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2021), le FCTVA, les subventions.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
225 620,09	204 968,17	211 067,38	175 846,29	152 707,41	241 839,13	228 167,29	214 244,61



L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 214 244.61 € soit 184.06€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 7.23 années grâce à une épargne brute de 29 614.36€ au 31 décembre 2021.

Budget Annexe Electricité

Le budget annexe Electricité a un seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Le budget se présente en une seule partie, la section de fonctionnement qui s'équilibre à 13 479.37 €

En recettes, le montant de la redevance est estimé à 10 000 € auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2021 reporté de 3 479.37€.

La dépense est constituée par le versement de l'excédent (13 479.37€) au budget principal.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
67	Charges exceptionnelles	13 060,89	13 479,37	3,20%
	TOTAL	13 060,89	13 479,37	3,20%

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2021	BP 2022	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	3 060,89	3 479,37	13,67%
	TOTAL	13 060,89	13 479,37	3,20%